

MENTIONS LEGALES

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de **66%** du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.- OU de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de **75%** du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affectée à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



FONDATION

DU
PATRIMOINE

FONDATION

DU
PATRIMOINE

Bon de
souscription

Contact Mairie

Mairie de Blausasc
Monsieur Yves PONS
Esplanade Nicole Lottier
06440 BLAUSASC

 04 93 79 51 04

 04 93 79 65 00

 blausasc.maire@orange.fr



Faire un don pour ce projet, c'est un
moyen de souligner son attachement
au patrimoine de Blausasc

Restauration de la chapelle Notre Dame du Terron



BLAUSASC

Alpes-Maritimes



BLAUSASC

Historique

Dominant le village de Blausasc, elle est dédiée à la Nativité de la Vierge (Pèlerinage le 8 septembre).

La chapelle chevauche un vallon assez escarpé ; elle a sa source miraculeuse où venaient boire et se laver les malades. Construite en 1642 sur des fondations préexistantes au quartier « Castel », c'est une ancienne possession de la famille Grimaldi de Monaco.

La chapelle s'effondra et fût reconstruite en 1703, elle fût de nouveau consacrée en 1927. La statue aurait été volée par les gens de l'Escarène qui la déposèrent à la Condamine. Elle aurait regagné la nuit suivante le Terron en laissant sur les rochers les traces de ses pas.



Un projet de reconstruction

Cette chapelle comportait un clocheton qui a été démoli suite à des problèmes de désolidarisation structurelle dans les années 80 et a été ravalée suite à cette ablation.

Depuis les derniers travaux, le bâtiment a continué à se fissurer. Cette souscription a pour objet d'entreprendre les travaux qui vont permettre de restaurer les dégradations, de reconstituer le clocher et de rétablir les finitions (décors, fonds, etc...)

Description des travaux

1) Stabilisation du bâtiment

Compte tenu des problèmes structurels (fissuration importantes) et de la position sur un terrain géologiquement difficile (ancien vallon) les premières études nous ont amené à vérifier par sondage les fondations du bâtiment.

La première étape est donc la protection des fondations contre les eaux de ruissellement et de la toiture compte tenu de la sensibilité de ce type de sol à l'eau

La deuxième étape des reprises est de ramener les efforts de fondations au bon sol par des travaux de reprise en sous œuvre des fondations.

La troisième étape est la reprise de l'ensemble des fissures par des techniques d'agrafes et de chaînage appropriés.

2) Reconstruction du clocheton

3) Finition des zones touchées par les travaux

Bulletin de souscription

OUI, je fais un don de euros pour aider à la restauration de **la chapelle Notre Dame du Terron.**

Je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction:
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.
Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre
soit de l'impôt sur le revenu
soit de l'impôt sur la fortune
soit de l'impôt sur les sociétés

Nom ou Société.....

Adresse :.....

Code postal :.....Ville :.....

Téléphone :.....

Mail :.....

Coupon réponse complété et accompagné de votre règlement à la : **FONDATION DU PATRIMOINE**

CCI Nice Côte d'Azur - 20, Bd Carabacel - CS 11259
06005 NICE Cedex 1



Vous pouvez également faire un don en ligne (paiement sécurisé) sur notre site www.paca.fondation-patrimoine.org